

ASSEMBLEE GENERALE DU SNAA

Du 18 novembre 2022

La Présidente accueille les participants. Elle présente les membres du bureau.
Quorum : ¼ des membres adhérents présents ou représentés (soit minimum : 78)
Présents : 45, représentés : 53.

PRESENTATION

A l'intention des nouveaux adhérents, quelques informations concernant le fonctionnement et l'organisation du Salon :

Le SNAA est une association type loi de 1901. Il vit grâce à ses adhérents qui règlent une cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.

Tout adhérent peut présenter une candidature pour faire partie du C.A. Pour être candidat, il faut être à jour de sa cotisation et envoyer une lettre de candidature à la Présidence de l'association au plus tard 10 jours avant l'A.G. (Article 2 du règlement intérieur). Le nombre des membres du C.A. est limité à 14 personnes. Tous les dirigeants élus sont bénévoles. Depuis le 45° salon, et les mesures sanitaires imposées, l'association rémunère deux personnes pour assurer l'accueil des scolaires et du public pendant l'ouverture du salon.

Le C.A. élit un Bureau composé d'un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier.

RAPPORT D'ACTIVITES

SUBVENTIONS.

La Mairie de Bry sur Marne est notre partenaire principal. En plus d'une subvention accordée par le Conseil municipal, sur proposition de l'adjoint au Maire chargé de la Culture, le Maire met à notre disposition l'Hôtel de Malestroit. Une partie du buffet du vernissage, animé par le personnel municipal est également offerte par le Conseil Municipal.

PRIX.

- La Mairie de Bry dote le prix Roger B. Baron d'une valeur de 3.000 €.
- La Fondation Édouard et Maurice Sandoz offre le prix qui porte le nom du grand artiste animalier, d'une valeur de 10.000 €. *Les lauréats des prix Sandoz et Baron sont désignés par le Conseil d'Administration.*
- Le Prix Audfray, remis par la famille Audfray, d'une valeur de 1.500 €.
- Le prix des Éditions Abbate-Piolé, offert par les Éditeurs, un lot d'ouvrages consacrés à l'Art Animalier.
- Le prix Fonderie Barthélemy Art : La fonderie offre à un sculpteur la possibilité de voir une de ses œuvres moulée, fondue, ciselée et patinée, pour une valeur de 1.800 €.
- L'Association des anciens Élèves et Amis de l'École vétérinaire d'Alfort remet, pour la première fois cette année, un prix d'une valeur de 1.000€

Médailles

Les médailles de bronze, d'argent et d'or, sont offertes aux lauréats par Roger B.J. Baron, fils du co-fondateur Roger B. Baron.

Les médailles ont été créées par son père et éditées par la Monnaie de Paris. Elles sont gravées au nom des lauréats par Marc Robert professeur de gravure à l'école Boule.

Le coup de cœur

Les membres du C.A. ont souhaité réserver l'espace « coup de cœur » pour mettre en valeur un artiste. Cette année l'artiste « coup de cœur » est un dessinateur de bande dessinée Frank. Il réalisera devant le public une fresque de 6 mètres les 19 et 20 novembre toute la journée.

Le 46^e SNAA de 2022.

Adhésions : 312

Dossiers reçus : 274

Artistes acceptés : 96 pour l'Hôtel de Malestroit

Œuvres exposées 167 dont 49 par les invités d'honneur

NOTRE COMMUNICATION

- Affiches : 1500 dans Paris, 50 chez les commerçants de Bry, 200 remises aux exposants, 800 dans les communes de la région parisienne, dans les médiathèques et les ateliers artistiques, 6 grandes affiches dans les Abribus Decaux à Bry.
- Sur Internet, les sites spécialisés.
- Dossier de presse transmis aux médias par internet ou courrier postal.
- Message transmis à tous nos adhérents pour diffusion auprès de leurs contacts.
- Cartons d'invitation 1500 dont 150 pour la Mairie de Bry-sur-Marne.
- Flyers 10000 dont 6000 postés par nos soins ou déposés dans des lieux de passage et chez les commerçants, le reste à disposition des artistes et proposés aux visiteurs, à l'accueil.
- Catalogues 500 exemplaires de la 46^e édition.

A l'occasion de l'anniversaire du SNAA l'association a présenté un livre « 40 ans d'art animalier à Bry sur Marne », éditions Abbate Piolé. Il est toujours en vente 38 Euros pendant la durée du Salon, 40 Euros ensuite.

Vote pour le rapport d'activité : Non : 0 Abstentions : 0 Oui : Unanimité

« Je vous remercie de votre confiance au nom du Conseil d'Administration ». Clyo Launay

RAPPORT DU TRESORIER

Le 45° salon qui s'est déroulé en 2021 a permis de retrouver une activité semblable à celle de 2019. Nous vous rappelons qu'en 2020 la pandémie qui a sévi ne nous a pas permis d'organiser le 44° salon. Durant cette année 2021 les principaux postes de dépenses ont été engagées pour la remise des prix et partenariat pour 19.000€, l'impression du catalogue pour 7.710 € les rémunérations pour 6.750 €. Les frais de publicité ont été limitées à leur minimum 2.352 € au lieu de 6.360 € en 2019, il est très difficile de savoir si une publication est plus favorable à l'autre. La commune de Bry sur Marne nous a versé une subvention de 7.800€, et nous la remercions. Nous ne percevons plus de subvention de l'Assemblée Nationale et du Conseil Départemental. Heureusement la participation des artistes aux frais d'exposition pour 10.224 € sur les ventes réalisées a permis de largement limiter le déficit. Nos recettes totales ont été de 56.399 € et nos dépenses de 57.293 €. En définitive le déficit généré pour un montant de 897 € peut être absorbé grâce aux excédents des années antérieures.

<u>CHARGES</u>	En €uros	PRODUITS	En €uros
Frais exposition	9 923,94	Adhésions	5 730,00
Rémunérations	6 750,00	Droits d'accrochage	4 960,00
Fournitures administratives	3 764,18	Subvention Mairie de Bry	7 800,00
Catalogues et affiches	7 709,96	Fondation Sandoz	10 000,00
Publicité	2 352,00	Prix Baron	3 000,00
EnvA prix et partenariat	3 000,00	Prix Audfray	3 000,00
Prix et Médailles	16 000,00	Participation frais d'exposition	10 224,00
Frais de téléphone et PTT	685,29	Vente catalogues et livres	6 517,55
Frais Financiers	524,66	Intérêts	167,49
Frais de transports et dép.	3 133,88	Dons reçus	5 000,00
Dons	520,00		
Provision pour risque	2 932,50		
TOTAL DES CHARGES	57 296,41	TOTAL PRODUITS	56 399,04

Insuffisance de l'exercice : 897.37 €

ASSEMBLEE GENERALE DU SNAA

Du 18 novembre 2022

Adhésion : le montant de la cotisation 25 € n'a pas à être modifié.

Le salon se donne pour objectif d'organiser un maximum d'expositions et de partenariats, telles que l'EnvA École nationale vétérinaire d'Alfort, le Refuge de l'Arche et de développer sa communication.

Quatre animations sont prévues les dimanches

- Film de Pierre Abattu Fonderie Barthélémy Art sur la fabrication d'un bronze
- Création d'une fresque par Frank
- André Didier Dana, atelier de collage
- Démonstration par Malo A. invitée d'honneur

Vote pour le rapport financier : Non : 0 Abstentions : 0 Oui : Unanimité

« Je vous remercie de votre confiance ». Karol Rozenski.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 9 de nos statuts, les membres du C.A dont le mandat se termine cette année ont fait part de leur désir de renouveler leur candidature. Sont donc à réélire : Jean-Marc Bauquier, Clyo Launay, Sylvain Mahuzier et Karol Rozenski.

Nous avons reçu la démission de Alain Baudelocque, Franz Bodo et Bertrand Fauconnet.
Nous avons reçu la candidature de Yves Debal et Vincent Decherf.

Résultat du vote :

J.M. Bauquier	Non : 0	Abstentions : 0	Oui : Unanimité
C. Launay	Non : 0	Abstentions : 0	Oui : Unanimité
S. Mazuhier	Non : 0	Abstentions : 0	Oui : Unanimité
K. Rozenski	Non : 0	Abstentions : 0	Oui : Unanimité
Y. Debal	Non : 0	Abstentions : 0	Oui : Unanimité
V. Decherf	Non : 0	Abstentions : 0	Oui : Unanimité

Les membres élus et réélus vous remercient.

REPONSES aux QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale sera enregistré sur le site du SNAA.

L'invitation privée précédant l'AG a généré six ventes malgré le peu de monde en raison de la grève des transports.

Nous envisageons d'ouvrir un compte Instagram au nom du SNAA pour plus de visibilité.

Nous n'avons pas, jusqu'ici, eu la possibilité de garnir les volets d'affiche ou de silhouettes animales l'hôtel de Malestroît étant un monument historique. Nous reposons la question à la municipalité.

Bry sur Marne, le 18 novembre 2023